

---

---

**N° 1999-4384 - déplacements et voirie + domaine et administration générale + finances et programmation - Meyzieu - Libération de locaux dans l'immeuble situé 22, rue du 8 mai 1945 - Indemnisation de Mme Romanet, locataire-commerçante - Délégation générale au développement économique et international - Direction de l'action foncière - Service opérationnel - Subdivision Rhône-amont -**

---

---

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 7 septembre 1999, par lequel monsieur le président :

**A - Expose ce qui suit :**

Afin de permettre l'aménagement du carrefour formé par les rues Joseph Desbois et du 8 mai 1945 à Meyzieu, la communauté urbaine de Lyon a acquis, le 9 novembre 1990, une propriété située 22, rue du 8 mai 1945, partiellement réservée au plan d'occupation des sols pour la création de la voie nouvelle n° 15.

Il convient de libérer entièrement cet immeuble et, pour ce faire, de procéder à l'éviction de madame Françoise Romanet qui y exploite un fonds de commerce de laverie en libre service.

Aux termes de la convention qui vous est présentée, madame Romanet serait disposée à libérer les lieux moyennant le versement d'une indemnité de 286 300 F admise par les services fiscaux ;

**B - Propose de délibérer comme suit ;**

Vu ladite convention ;

Oùï l'avis de ses commissions déplacements et voirie, domaine et administration générale et finances et programmation ;

**DELIBERE**

**1° - Approuve** la convention sus-visée.

**2° - Autorise** monsieur le président à la signer ainsi que l'acte authentique à intervenir.

**3° - La dépense** en résultant et les frais notariés évalués à 8 800 F seront prélevés sur les crédits du budget de la Communauté urbaine - exercice 1999 - compte 211 200 - fonction 822 - opération 0193.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,